



Montreuil, le 29 août 2017

Monsieur Patrick JEANTET  
Directeur Général de l'EPIC SNCF Réseau  
2, Place aux Etoiles  
CS 70001  
93633 La Plaine St Denis Cedex

**Objet : Demande de Concertation Immédiate.**

Monsieur le Directeur,

Dans le prolongement de la réforme du système ferroviaire, les plans de performance révèlent les velléités des gouvernements successifs et de la Direction, d'accélérer le processus de vente à la découpe de l'entreprise historique SNCF.

Sur le périmètre des métiers de la circulation, la Direction a clairement affiché ses intentions et ses axes de productivité. Il s'agit d'une part de profiter « des nouvelles libertés RH » et d'autre part, d'utiliser les nouvelles technologies comme un accélérateur permettant de réduire drastiquement les effectifs.

Dans cette logique strictement comptable, les conséquences sur la sécurité, le service public et les conditions de travail sont désastreuses. Usagers et cheminots paient le prix fort de cette politique aveugle que les récents incidents et accidents devraient interroger.

D'ailleurs, sur ce périmètre, la situation en matière d'emploi est intolérable et pèse inévitablement sur la sécurité.

Concernant les Cadres d'Organisation, de nombreux chantiers sont sous-dimensionnés. Les postes en opérationnel sont régulièrement non tenus ou tenus par des agents de l'encadrement. Les reports de congés et de repos sur l'année suivante se multiplient. Tous les signaux sont au rouge et traduisent une dégradation des conditions de travail des cheminots.

Pour la CGT, il est urgent de recruter massivement afin de garantir un haut niveau de sécurité et améliorer les conditions de travail.

Comme il est urgent de mettre en œuvre une véritable politique de formation garantissant à la fois la transversalité des métiers de la filière Transport Mouvement et les moyens nécessaires.

Pourtant, en lieu et place d'une politique de recrutement ambitieuse et indispensable, la Direction n'hésite pas à appliquer les nouveaux régimes de travail sous couvert de l'accord d'entreprise sur l'organisation du temps de travail signé par l'UNSA et la CFDT.

Ces dispositions permettent notamment de passer d'un 3x8 à un 2x8, en allongeant la durée journalière de service, dans le seul but de réaliser des gains de productivité. A la clé, des centaines d'emplois sont menacés et les conditions de travail des cheminots sacrifiées.

Plus que l'obsolescence des postes d'aiguillage, c'est cette obstination à réaliser des gains d'exploitation au détriment de l'emploi et des conditions de travail qui motive le programme CCR et la création de postes à grand rayon d'action. Ce sont bien les gains de productivité réalisés en regroupant les secteurs circulation qui sont visés.

Cette approche économique des découpages et de dimensionnement des secteurs circulation conduit à sous-estimer la charge de travail.

Ce surdimensionnement des secteurs circulation entraîne inévitablement des conséquences non négligeables sur la sécurité et des suppressions d'emplois.



La CGT n'est pas opposée aux nouvelles technologies. Au contraire, elle les encourage lorsqu'elles bénéficient à la sécurité, aux usagers et aux cheminots.

Cependant, même si des outils comme MISTRAL utilisé notamment en CCR ou dans les postes en grand rayon d'action ou comme GOC 2.0 pour la gestion des circulations peuvent présenter techniquement des améliorations, la Direction en profite pour supprimer des emplois et augmenter la charge de travail et réaliser des gains de productivité. Pour la CGT, les progrès technologiques ne doivent pas être décorrés du progrès social.

Dans la même veine, la charge de travail liée à la multiplication des travaux est sous-évaluée par la Direction. Les procédures « rares » ou complexes, les consignes travaux et le nombre de RPTx se multiplient.

Pour la CGT, au-delà des mesures de rémunération prévues à la DC 04410 qui doivent être nécessairement revues à la hausse, les Cadres d'Organisation doivent systématiquement intégrer des effectifs supplémentaires en pré opérationnel et en opérationnel.

Là encore, les conséquences sur la sécurité d'une approche minimaliste de l'organisation des travaux sont lourdes. Les accidents sont nombreux. Les EVP (Engagements de Voie Protégée) et les DMP (Défauts de Mesures de Protection) mettent en relief la fragilité de l'organisation en pré opérationnel et en opérationnel.

Cette multiplication des travaux, les retards de maintenance du réseau, voire les renoncements sur les lignes à faible trafic pèsent sur la fiabilité des installations de sécurité. Outre la banalisation dangereuse des procédures de sécurité, la fréquence et la récurrence des dérangements dégradent considérablement les conditions de travail des cheminots du périmètre circulation.

Ainsi, en matière de sécurité, au-delà des formules et des campagnes promotionnelles pour PRISME, la Direction se borne en réalité à rechercher et à reporter les responsabilités. C'est d'ailleurs tout le sens qu'elle donne à sa démarche FOH (Facteurs Organisationnels et Humains). De même, l'enregistrement des conversations téléphoniques dans les postes d'aiguillage, utilisé pour les suivis individuels, renforce cette idée de surveillance et de pression continues.

La CGT n'a eu de cesse de vous interpellé depuis des mois sur l'ensemble de ces sujets. Force est de constater que vous n'avez pas réellement pris la mesure de la gravité de la situation et l'importance des revendications des cheminots.

Ainsi, conformément à l'article 4.2 du titre 2 du RH0826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, nous vous déposons une Demande de Concertation Immédiate concernant les points suivants :

- Un recrutement massif pour répondre à des Cadres d'Organisation correctement dimensionnés ;
- L'arrêt de la mise en œuvre des nouveaux régimes de travail destructeurs d'emplois ;
- L'arrêt des suppressions de postes ;
- L'arrêt du surdimensionnement des secteurs circulation et des reports de charge ;
- L'arrêt des projets de restructuration des COGC liés au développement de GOC 2.0 ;
- Une véritable politique en matière de sécurité dotée de moyens ;
- L'organisation des travaux ;
- La politique de formation et de pilotage de la filière transport mouvement ;
- La réouverture de véritables négociations salariales.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Dominique FALLACARA  
Secrétaire du CTN Exploitation

Olivier GENDRON  
Secrétaire Fédéral

